



Envoyé en préfecture le 08/04/2024
 Reçu en préfecture le 08/04/2024
 Publié le *10 Avril 2024*
 ID : 077-217702158-20240402-02024_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 2 avril 2024

Conseillers en exercice : 26	Conseillers présents : 15	Conseillers absents :
Conseillers ayant donné pouvoir : 7	Votants : 22	11

Date de la convocation : 20 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 2 avril à vingt heures et 8 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MATHEROT Olivier

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire - SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjoint au Maire - VACHER Gérard - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - RENAUDET Denis - BENOIT Dominique - DIGUET Thierry - DEVAUCHELLE Marie-Paule - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - BENARD Sandie -

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : Mmes - MM. SEVESTE Arnaud à LENOIR Isabelle - BOURDEILLE Christian à GARCIA ROBIN Jean-Paul - TRANGOSI Renaud à VACHER Gérard - USSEGLIO-VIRETTA Guy à BENOIT Dominique - PROD'HOMME Isabelle à SPRUTTA-BOURGES Nathalie - ALBU Angélique à DANSOU Viviane - ZUCCOLO Isabelle à DEVAUCHELLE Marie-Paule.

Était absent sans pouvoir :

Mmes - MM. ROUSSEL Mylène - DA SILVA PEREIRA Harmonie - CRISINEL Morgane - BOURSIEZ Frédéric -

DÉLIBÉRATION N° 02024_19 BONS SPORTIFS ET CULTURELS - ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Entendu l'exposé de Monsieur Claude MONGIN, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, de l'enfance et du personnel communal, relatif à l'attribution par la commune aux enfants et jeunes Gretzois de bons dits « Bons sportifs et culturels ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de la commune d'encourager les pratiques culturelles et sportives ainsi que l'apprentissage de la natation et de participer à l'effort financier des familles dans ce domaine ;

Considérant l'intérêt de permettre aux enfants et jeunes Gretzois de découvrir et profiter des possibilités offertes par le tissu associatif local ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide, pour l'année scolaire 2024/2025, d'accorder deux bons dits « bons culturels et sportifs » aux enfants et jeunes domiciliés dans la commune et scolarisés en grande section de maternelle, à l'école élémentaire, au collège et au lycée ainsi qu'aux jeunes domiciliés dans la commune, âgés de moins de 18 ans au 31 août 2025 et ne percevant pas de salaire ;

Précise que suivant l'âge et la situation du bénéficiaire cette attribution nécessitera la production d'un certificat de scolarité, d'un certificat d'inscription dans une école spécialisée ou d'une attestation d'inscription à Pôle emploi ;

Décide que ces bons pourront être utilisés, soit séparément pour financer la participation du bénéficiaire à deux activités distinctes, soit cumulés pour financer la participation du bénéficiaire à une seule activité ;

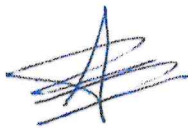
Décide que ces bons pourront être utilisés pour le règlement des adhésions et/ou cotisations auprès des associations sportives et culturelles :

- subventionnées par la commune ;
- des associations sportives attachées aux piscines de Fontenay-Trésigny et Ozoir-la-Ferrière en fonction de leur accord sur la poursuite de ce partenariat ;
- de l'association VSOP, section escrime ;
- de l'association sportive du collègue Hutinel ;
- de certains centres équestres ou poneys clubs des environs qui acceptent la poursuite de ce partenariat ;
- pour l'acquisition de cartes d'abonnement à la piscine de Fontenay-Trésigny ;

Fixe pour l'année scolaire 2024/2025 à respectivement 40 euros et 20 euros la valeur de ces 2 bons dits « sportifs et culturels »

Dit que les crédits seront inscrits au budget de la commune, en section fonctionnement, article 6042.

Fait et délibéré en séance, le 2 avril 2024



Le secrétaire de séance
Olivier MATHEROT



Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN